

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

- Nom commercial EOLYS EXTEND®

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisations de la Substance/du Mélange**

- Carburants et additifs pour carburants

Utilisations déconseillées

- Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Société**

RHODIA OPERATIONS
Z.I. 26 rue Chef de Baie
17041 La Rochelle Cedex 1 - France
Tel : +33 (0)5.46.68.34.56

Adresse e-mail

manager.sds@solvay.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 1 7211 0003 [CareChem 24]

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification (Règlement (CE) No 1272/2008)**

Danger par aspiration, Catégorie 1

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) No 1272/2008****Produits dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

- No.-CAS 90622-58-5 Hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics

Pictogramme**Mention d'avertissement**

- Danger

Mentions de danger

- H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudenceIntervention

- P301 + P310

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

- P331

NE PAS faire vomir.

Stockage

- P405

Garder sous clef.

Élimination

- P501

Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Étiquetage supplémentaire

- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3 D'autres dangers qui n'entraînent pas de classification**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).
- Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substance**

- Non applicable, le produit est un mélange.

3.2 Mélange

Informations sur les Composants et les Impuretés

Nom Chimique	Numéro d'identification	Classification Règlement (CE) No 1272/2008	Concentration [%]
Hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics	No.-CAS : 90622-58-5 Numéro d'enregistrement: 01-2119456810-40-xxxx auto classification	Danger par aspiration, Catégorie 1 ; H304	>= 60 - < 70
2-éthylhexane-1-ol	No.-CAS : 104-76-7 No.-EINECS : 203-234-3 auto classification	Toxicité aiguë, Catégorie 4 ; H332 Irritation cutanée, Catégorie 2 ; H315 Irritation oculaire, Catégorie 2 ; H319 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3 ; H335 (Système respiratoire)	>= 1 - < 5
Composé organique de fer	No.-CAS : 865812-80-2 No.-CE : 476-890-3 Numéro d'enregistrement: 01-0000019934-60-0000 auto classification	Non classé	<= 20

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

- Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- Le secouriste doit se protéger.
- Mettre les vêtements contaminés dans un sac hermétiquement fermé pour une décontamination ultérieure.

En cas d'inhalation

- En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.
- Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

- Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
- Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
- Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

En cas de contact avec les yeux

- Rincer à l'eau courante en maintenant les paupières bien écartées. (15 minutes au moins).

- Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

En cas d'ingestion

- Ne PAS faire vomir.
- Si la victime est consciente, boire beaucoup d'eau.
- Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- Des vomissements peuvent se produire spontanément
- Mettre la victime sur le côté.
- Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- donnée non disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- donnée non disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

- Mousse
- poudre
- Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés

- Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

- Liquide combustible.
- Le conteneur peut exploser en cas de chauffage.

Produits de combustion dangereux:

- Oxydes de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

- Gants
- Lunettes
- Bottes
- Vêtement de protection complet
- Appareil de protection respiratoire autonome (EN 133)

Méthodes spécifiques de lutte contre le feu

- Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Enlever toute source d'ignition.
- Ventiler la zone.
- Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas respirer les vapeurs.
- Équipement de protection individuelle

- Appareil de protection respiratoire autonome (EN 133)
- Lunettes de sécurité
- Bottes
- Combinaison complète de protection contre les produits chimiques
- Gants imperméables
- Tenir à l'écart de toute flamme ou surface chaude.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Éviter que le produit arrive dans les égouts.
- Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

- Obstruer avec du sable et de la terre inerte (ne pas utiliser de matières combustibles).
- Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

Récupération

- Pomper le produit dans un récipient de secours:- convenablement étiqueté.
- Enlever avec un absorbant inerte.
- Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Décontamination/nettoyage

- Laver abondamment à l'eau.

Élimination

- Éliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.

6.4 Référence à d'autres rubriques

- donnée non disponible

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
- Pour éviter l'ignition des vapeurs par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises à la terre.
- Veiller à une ventilation adéquate.
- Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.
- Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures d'hygiène

- S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.
- Utiliser un équipement individuel de protection propre et bien entretenu.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques/Conditions de stockage

- Conserver dans un endroit frais et bien ventilé.
- Conserver à l'écart de la chaleur.
- Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
- Tenir à l'écart des matières incompatibles à indiquer par le fabricant.
- Conserver à l'écart de : Acides, Alcalis et produits caustiques., Matières réductrices.

Matériel d'emballage**Matière appropriée**

- Acier inoxydable
- Téflon (R)
- Matériaux résistants aux hydrocarbures.

Matière non-appropriée

- les caoutchoucs .

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

- Ne contient aucune substance dont les valeurs limites d'exposition professionnelle sont supérieures à leurs seuils de déclaration réglementaires.

8.2 Contrôles de l'exposition**Mesures de contrôle****Mesures d'ordre technique**

- Évacuation locale
- La poussière doit être extraite directement à la source d'émission.

Mesures de protection individuelle**Protection respiratoire**

- Utiliser un respirateur avec un filtre homologué si une évaluation de risques indique que c'est nécessaire.
- Appareil de protection respiratoire à filtre à vapeurs organiques

Protection des mains

- En cas de risque par contact cutané, utiliser des gants appropriés
- Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.
- Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Protection des yeux

- Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps

- Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Enlever et laver les vêtements contaminés.
- Vêtements de protection à manches longues

Mesures d'hygiène

- S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.
- Utiliser un équipement individuel de protection propre et bien entretenu.

- Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Mesures de protection

- L'équipement de protection doit être sélectionné conformément aux standards CEN en vigueur et en concertation avec le fournisseur de l'équipement.
- La sélection de l'équipement individuel de protection approprié doit être basée sur une évaluation des caractéristiques de performance de l'équipement de protection en relation avec la(les tâche(s) à effectuer, les conditions ambiantes, la durée d'utilisation, et les risques et/ou les dangers potentiels qui peuvent être rencontrés pendant l'utilisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Éviter que le produit arrive dans les égouts.
- Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<u>Aspect</u>	<u>État physique:</u> liquide <u>Couleur:</u> ambre <u>Taille des particules:</u> < 10 nm
<u>Odeur</u>	Hydrocarbures
<u>Seuil olfactif</u>	Donnée non disponible
<u>pH</u>	Non applicable (produit insoluble).
<u>Point de fusion/point de congélation</u>	Donnée non disponible
<u>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</u>	<u>Point/intervalle d'ébullition:</u> 185 - 213 °C Solvant
<u>Point d'éclair</u>	> 60 - 64 °C
<u>Taux d'évaporation (Acétate de butyle = 1)</u>	Donnée non disponible
<u>Inflammabilité (liquides)</u>	Liquide combustible.
<u>Inflammabilité/Limite d'explosivité</u>	Donnée non disponible
<u>Température d'auto-inflammabilité</u>	255 °C
<u>Pression de vapeur</u>	2 hPa (30 °C) Solvant négligeable Composé organique de Fer
<u>Densité de vapeur</u>	> 1 (101 kPa) Solvant
<u>Masse volumique</u>	0,89 g/cm ³ (20 °C)

<u>Densité relative</u>	Donnée non disponible
<u>Solubilité</u>	Hydrosolubilité: 0,13 mg/l (20 °C)Composé organique de Fer < 1 mg/l (20 °C)Solvant Solubilité dans d'autres solvants: solvants organiques usuels. : soluble
<u>Coefficient de partage: n-octanol/eau</u>	log Pow: 6,3 Composé organique de Fer Donnée non disponible, Solvant
<u>Température de décomposition</u>	Donnée non disponible
<u>Viscosité</u>	<u>Viscosité</u> , 6 mm ² /s (40 °C) <u>cinématique</u> :
<u>Propriétés explosives</u>	négatif Sensibilité mécanique (choc)
<u>Propriétés comburantes</u>	Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

- donnée non disponible

10.2 Stabilité chimique

- Stable à température ambiante.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

- donnée non disponible

10.4 Conditions à éviter

- Chaleur, flammes et étincelles.
- Electricité statique

10.5 Matières incompatibles

- Bases fortes
- Acides minéraux.
- Oxydants forts
- Réducteurs puissants.

10.6 Produits de décomposition dangereux**Produits de décomposition dangereux**

- Oxydes de carbone
- Oxydes de fer

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Toxicité aiguë par voie orale	<p>Selon les données sur les composants disponibles</p> <p>N'est pas classé comme dangereux pour la toxicité orale aiguë selon le SGH. Selon les critères de classification pour les mélanges. Avis d'expert</p>
Toxicité aiguë par inhalation	<p>Selon les données sur les composants disponibles</p> <p>La toxicité aiguë du produit est faible Les effets de l'inhalation de fortes concentrations de vapeurs peuvent inclure: Vertiges Irritation pulmonaire Rapports internes non publiés</p>
Toxicité aiguë par voie cutanée	<p>Selon les données sur les composants disponibles</p> <p>N'est pas classé comme dangereux pour la toxicité dermale aiguë selon le SGH. Selon les critères de classification pour les mélanges. Avis d'expert</p>
Toxicité aiguë (autres voies d'administration)	Donnée non disponible
<u>Corrosion cutanée/irritation cutanée</u>	<p>Selon les données sur les composants disponibles</p> <p>Irritation légère de la peau Selon les critères de classification pour les mélanges.</p> <p>L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Avis d'expert</p>
<u>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</u>	<p>Selon les données sur les composants disponibles</p> <p>Non classé irritant pour les yeux Selon les critères de classification pour les mélanges. Avis d'expert</p>
<u>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</u>	<p>Selon les données sur les composants disponibles</p> <p>Ne provoque pas de sensibilisation de la peau. Selon les critères de classification pour les mélanges. Avis d'expert</p>
<u>Mutagénicité</u>	
Génotoxicité in vitro	<p>Selon les données sur les composants disponibles</p> <p>Le produit est considéré comme non génotoxique Selon les critères de classification pour les mélanges. Avis d'expert</p>
Génotoxicité in vivo	<p>Selon les données sur les composants disponibles Le produit est considéré comme non génotoxique</p>

Selon les critères de classification pour les mélanges.
Avis d'expert

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction et le développement**Toxicité pour la reproduction/Fertilité**

Selon les données sur les composants disponibles, Le produit n'est pas considéré comme présentant un effet sur la fertilité., Selon les critères de classification pour les mélanges., Avis d'expert

Toxicité pour le développement/Térogénicité

Selon les données sur les composants disponibles, Le produit est considéré comme non toxique pour le développement, Le produit est considéré comme non térogène., Selon les critères de classification pour les mélanges., Avis d'expert

STOT**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

La substance ou le mélange n'est pas classé comme matière toxique pour certains organes cibles (exposition unique) selon les critères SGH.
Selon les critères de classification pour les mélanges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

La substance ou le mélange n'est pas classé comme matière toxique pour certains organes cibles (exposition répétée) selon les critères SGH.
Selon les critères de classification pour les mélanges.

Selon les données sur les composants disponibles
Aucun effet grave n'a été observé dans les tests de toxicité par administration répétée
Rapports internes non publiés
Rapports non publiés

Expérience de l'exposition humaine

Donnée non disponible

Effets CMR**Mutagénicité**

Composé organique de fer

Non classé comme mutagène selon les critères SGH

Toxicité pour la reproduction

Composé organique de fer

Non classé comme toxique pour la reproduction (fertilité et/ou développement) selon les critères SGH

Toxicité par aspiration

Selon les données sur les composants disponibles, Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires., Selon les critères de classification pour les mélanges., Avis d'expert

Information supplémentaire

Composé organique de fer

Toutes les études mentionnées ci-dessus ont été effectuées à l'aide de nanomatériaux.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Milieu aquatique**

Toxicité aiguë pour les poissons Le produit lui-même n'a pas été testé.

Toxicité aiguë pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques Le produit lui-même n'a pas été testé.

Toxicité pour les plantes aquatiques Le produit lui-même n'a pas été testé.

Toxicité pour les microorganismes Le produit lui-même n'a pas été testé.

Toxicité chronique pour les poissons Le produit lui-même n'a pas été testé.

Toxicité chronique pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques Le produit lui-même n'a pas été testé.

Milieu terrestre

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol Le produit lui-même n'a pas été testé.

Toxicité pour les plantes terrestres Le produit lui-même n'a pas été testé.

12.2 Persistance et dégradabilité**Dégradation abiotique****Stabilité dans l'eau**

Hydrocarbures, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics Non applicable, Avis d'expert

Composé organique de fer Non applicable (produit insoluble),.

Eliminations photochimique et physique Donnée non disponible

Biodégradation

BiodégradabilitéHydrocarbons, C11-C13, isoalkanes,
<2% aromatics

Etude de biodégradabilité facile:
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 F
- 28 jours
Le critère de la fenêtre de 10 jours n'est pas respecté.
Intrinsèquement biodégradable.
consommation d'O₂
inoculum pré-exposé: boue activée
Par analogie
Rapports non publiés

2-éthylhexane-1-ol

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C
Facilement biodégradable.
Données bibliographiques

Composé organique de fer

Par analogie

Etude de biodégradabilité facile:
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B
- 28 jours
La substance ne satisfait pas aux critères de biodégradabilité facile et de
biodégradabilité aérobie ultime
Rapports internes non publiés

Evaluation de la dégradabilité

Il n'est pas possible de conclure en raison du caractère incomplet ou hétérogène
des données sur les composants

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Coefficient de partage: n-octanol/eau**

2-éthylhexane-1-ol

Non potentiellement bioaccumulable.

Composé organique de fer

En raison du coefficient de distribution n-octanol/eau, l'accumulation dans les
organismes est possible.

Facteur de bioconcentration (FBC)

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol**Potentiel d'adsorption (Koc)**

2-éthylhexane-1-ol

Koc: 26
Méthode de calcul

Composé organique de fer

Adsorption
Sol
Koc: 159587,92
Log Koc: 5,2
Méthode: Méthode de calcul
Immobile dans les sols

**Répartition connue entre les
différents compartiments de
l'environnement**

Produit pouvant se répartir dans les différents compartiments de l'Environnement.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

Evaluation de l'écotoxicité

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique

Selon les données sur les composants disponibles
Produit ne présentant pas d'effet néfaste connu sur les organismes aquatiques testés.
Selon les critères de classification pour les mélanges.
Avis d'expert

Toxicité chronique pour le milieu aquatique

Selon les données sur les composants disponibles
Ne présente pas d'effet néfaste connu à long terme sur les organismes aquatiques testés
Selon les critères de classification pour les mélanges.
Avis d'expert

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Destruction/Élimination

- Doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.

Précautions de nettoyage et d'élimination de l'emballage

- Egouttage soigneux et passage à la vapeur.
- Doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.
- Éliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR

non réglementé

RID

non réglementé

IMDG

non réglementé

IATA

non réglementé

ADN/ADNR

non réglementé

Note: Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus, sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche. Mais, compte-tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Maladies Professionnelles (R-461-3, France)**

Tableau: 84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

- donnée non disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.**

- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.

NB: Dans ce document le séparateur numérique des milliers est le "." (point), le séparateur décimal est la "," (virgule).

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue d'aider l'utilisateur à mettre en œuvre les opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination du produit dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Elles complètent les notices techniques d'utilisation mais ne les remplacent pas. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Elles ne dispensent en aucun cas l'utilisateur de s'assurer qu'il est en conformité avec l'ensemble des textes réglementant son activité.